

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44090</b>	De <b>M. Philippe Berta</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Gard )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes handicapées		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > personnes handicapées	<b>Tête d'analyse</b> >CEC du Gard	<b>Analyse</b> > CEC du Gard.
Question publiée au JO le : <b>08/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Berta alerte Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les difficultés majeures que traverse le centre d'éducation conductive (CEC) du Gard. Cet établissement existe, sous forme associative, depuis 2014. Il répond avec expertise et humanité à un besoin, non pris en charge par ailleurs, de prise en charge des enfants atteints de handicaps rares et d'accompagnement des parents aidants. Cette structure innovante se caractérise par des parcours inclusifs, un accueil spécialisé et de nombreux partenariats avec des professionnels. Depuis sa création, le CEC ne dispose d'aucune subvention et repose entièrement sur la mobilisation et les contributions des parents et bénévoles. Les démarches entreprises depuis des années pour pérenniser juridiquement et financièrement le centre sont dans l'impasse. Les parents, épuisés, appellent à l'aide. Il lui demande quelles sont les intentions de son ministère sur ce dossier.